

Nature des informations à recueillir pour l'observation des loyers
(liste susceptible de faire l'objet d'adaptation
selon les indications du centre national de traitement)

NUMÉRO de position	NATURE de l'information	FORMAT	MODALITÉS POSSIBLES	LONGUEUR
1	Identifiant du logement de l'observatoire	Alphanumérique		Max 20
2	Source de la donnée	Alphanumérique	1. Administrateurs de biens 2. Agences immobilières 3. Personnes morales 4. Autres professionnels (notaire...) 5. Bailleurs en gestion directe 6. Locataires en gestion directe 7. Autres sources	1
3	Mode de collecte	Alphanumérique	1 : transfert de fichiers 2 : classique (RDV, tél., courrier...) 3 : internet 4 : données centralisées	1
4	Date d'enquête	Alphanumérique	JJMMAA	6
4b	Date d'enquête précédente	Alphanumérique	JJMMAA	6
5	Numéro de voirie de l'adresse du logement	Alphanumérique		Max 4
5b	Indice de répétition	Alphabétique majuscule	B : Bis T : Ter Q : Quater	1

5c	Type de voie	Alphanumérique	Rue, place, avenue	
5d	Nom de voie	Alphanumérique		Max 50
5e	Complément d'identification du logement	Alphanumérique		Max 50
5f	Code postal de l'adresse du logement	Alphanumérique		5
5g	Libellé de la commune où est situé le logement	Alphanumérique		Max 60
6	Code de la commune où est situé le logement en référence au code officiel géographique	Alphanumérique		5
6b	Code de la zone dans le zonage défini par l'observatoire local	Alphanumérique		Max 2
6c	Numéro de l'IRIS où est situé le logement en référence au code officiel géographique	Alphanumérique		4
6d	Code de la section cadastrale où est situé le logement	Alphanumérique		2
6e	Code de la parcelle cadastrale où est situé le logement	Alphanumérique		4
7	Date de référence (si autre que 1er janv.)	Alphanumérique	JJMM	4
8	Si enquête auprès d'un professionnel, numéro de la carte G ou T du professionnel	Alphanumérique		Max 40
8b	Numéro de gestion du logement dans le système d'information du professionnel	Alphanumérique		Max 50
8c	Raison sociale du pro-	Alphanumérique		Max 80

	professionnel	rique		
21	Remarques destinées au centre national de traitement	Alphabétique		Max 60
22	Remarques pour la validation de l'enquête	alphanumérique		Max 60
31	Type d'habitat	Alphanumérique	1 : individuel 2 : collectif	1
32	Epoque de construction	Alphanumérique	1 : Avt 1919 2 : 1919-1945 4 : 1946-1970 5 : 1971-1990 6 : 1991-2005 7 : Ap. 2005 (à défaut, 3 : Avt 1946)	1
33	Année d'achèvement de la construction	Alphanumérique	AAAA	4
34	Type de propriété	Alphanumérique	1 : monopropriété 2 : copropriété	1
35	Présence d'un ascenseur	Alphanumérique	1 : oui 2 : non	1
35b	Présence d'un gardien	Alphanumérique	1 : oui 2 : non	1
35c	Présence d'un interphone	Alphanumérique	1 : oui 2 : non	1
35d	Présence d'un digicode	Alphanumérique	1 : oui 2 : non	1
35e	Présence d'un vidéo- phone	Alphanumérique	1 : oui 2 : non	1

41	Nombre de pièces principales du logement	Alphanumérique		
42	Surface habitable (m2)	Numérique	Entier, arrondi au mètre carré	Max 3
43	Etage du logement	Alphanumérique	Numéro d'étage	Max 2
44	Parking, si inclus dans le loyer	Alphanumérique	1 : oui 2 : non	1
44b	Balcon	Alphanumérique	1 : oui 2 : non	1
44c	Jardin	Alphanumérique	1 : oui 2 : non	1
45	Nombre de WC	Alphanumérique		1
45b	Nombre de SdB	Alphanumérique		1
46	Type de chauffage	Alphanumérique	1 : individuel 2 : collectif	1
47	Type de propriétaire	Alphanumérique	1 : Particulier 2 : Personne morale	1
50	Si un diagnostic de performance énergétique a été réalisé, classe de consommation d'énergie	Alphanumérique	A à G	1
51	Type de location	Alphanumérique	1 : vide 2 : meublé	1
52	Type de gestion	Alphanumérique	1 : déléguée 2 : directe	1
53	Catégorie de location	Alphanumérique	1. libre 2. conventionnée 3. défiscalisée	1

53b	Bail mobilité	numérique	0 : nsp 1 : oui 2 : non	
54	Date d'emménagement du locataire dans le logement	Alphanumérique	JJMMAAAA	8
54c	Date de sortie du précédent locataire	alphanumérique	JJMMAAAA	8
55	Première location si emménagé depuis le 1er janvier n - 1	Alphanumérique	1 : oui 2 : non	
56	Loyer mensuel hors charges à la date d'enquête de l'année n - 1 (hors charges) en euros	Numérique		Max 8 (dont « , »)
56b	Loyer mensuel hors charges à la date d'enquête en euros (y compris éventuel complément de loyer pour les communes concernées par l'encadrement des loyers tel que défini par l'article 140 de la loi Elan)	Numérique		Max 8 (dont « , »)
56c	Complément de loyer à la date d'enquête en cours pour les communes concernées par l'encadrement des loyers tel que défini par l'article 140 de la loi Elan	numérique		Max 8 (dont « , »)
57	Loyer mensuel hors charges à la même date de référence de l'année n - 1 en euros (normalement 1er janv.)	Numérique		Max 8 (dont « , »)
57b	Loyer mensuel hors charges à la date de référence en euros (normalement 1er janv.) (y compris éventuel complément de loyer pour les communes concernées par l'encadrement des loyers tel que défini	Numérique		Max 8 (dont « , »)

	par l'article 140 de la loi Elan)			
57c	Complément de loyer à la date de référence en euros (normalement 1 ^{er} janvier) pour les communes concernées par l'encadrement des loyers tel que défini par l'article 140 de la loi Elan	Numérique		Max 8 (dont « , »)
58	Provisions mensuelles pour charges de l'année n - 1 en euros	Numérique		Max 6 (dont « , »)
58b	Provisions mensuelles pour charges en euros	Numérique		Max 6 (dont « , »)
60	Pondération calculée au titre de la méthode scientifique (si le poids est calculé par l'OLL)	Numérique		

Pour chaque logement, l'observatoire transmet obligatoirement l'ensemble des informations dont il dispose. D'autres informations peuvent utilement être ajoutées, dès lors qu'elles sont disponibles, selon les modalités à convenir en concertation avec le centre national de traitement.

FICHE DE REGISTRE DE L'ACTIVITÉ

ETUDE TERRITORIALE : OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS

Coordonnées du responsable de l'organisme <i>(responsable de traitement ou son représentant si le responsable est situé en dehors de l'UE)</i>	Nom : ADIL 82 Prénom : Adresse : 5 rue Jules Ferry CP : 82000 Ville : MONTAUBAN Téléphone : 05.32.74.15.63 Adresse de messagerie : contact@adil82.fr
Nom et coordonnées du délégué à la protection des données <i>(si vous avez désigné un DPO)</i>	Nom : GUYADER Prénom : Clémentine Société (si DPO externe) : Adresse : 5 rue Jules Ferry CP : 82000 Ville : MONTAUBAN Téléphone : 05.32.74.15.64 Adresse de messagerie : direction@adil82.fr

Date de création de la fiche	27 septembre 2022
Date de dernière mise à jour de la fiche	
Nom du responsable conjoint du traitement <i>(dans le cas où la responsabilité de ce traitement de donnée est partagée avec un autre organisme)</i>	
Nom du logiciel ou de l'application <i>(si pertinent)</i>	EXCEL

Objectifs poursuivis

Décrivez clairement l'objet du traitement de données personnelles et ses fonctionnalités.

Exemple : pour une activité « formation des personnels » : suivi des demandes de formation et des périodes de formation effectuées, organisation des sessions et évaluation des connaissances.

1-Observatoire local des loyers (OLL): collecte des données auprès des professionnels de l'immobilier (adresse du logement loué, caractéristiques et loyers), collecte des données auprès des propriétaires bailleurs ou des locataires en gestion directe (adresse du logement loué, caractéristiques et loyers), appariement des données avec des bases externes (Fichiers fonciers, PERVAL...) pour récupérer des informations sur le logement, nettoyage et harmonisation des bases de données, pondération et traitements statistiques.

Objectifs de l'OLL :

- Connaître les niveaux de loyers sur des zones géographiques des EPCI Grand Montauban Communauté d'Agglomération, terres de Confluences et Grand Sud Tarn-et-Garonne

- Avoir une analyse très fine du parc locatif privé, et donc participer à l'évaluation des politiques locales de l'habitat.
- Accompagner les politiques publiques au service de l'ensemble des acteurs d'urbanisme.

2-Collecte des données auprès des propriétaires bailleurs en gestion directe : constitution d'une base contact par téléphone via les fichiers fonciers, de la base contact de l'année précédente ou de source spécifiques (fichiers de volontaires signalé par une ADIL, volontaire se signalant par un formulaire en ligne, de volontaires rencontrés dans l'espace public...), permettant de cibler et de contacter les propriétaires bailleurs et locataires susceptibles de répondre à l'enquête.

Catégories de personnes concernées

Listez les différents types de personnes dont vous collectez ou utilisez les données.

Exemples : salariés, usagers, clients, prospects, bénéficiaires, etc.

1. Locataires
2. Propriétaires bailleurs.

Catégories de données collectées

Cochez et listez les différentes données traitées

État-civil, identité, données d'identification, images (ex. nom, prénom, adresse, photographie, date et lieu de naissance, etc.)

1-OLL, base finale : adresse du logement loué

2- Collecte en gestion directe, base contact : Nom, prénom des propriétaires bailleurs ou du locataire répondant

Vie personnelle (ex. habitudes de vie, situation familiale, etc.)

Vie professionnelle (ex. CV, situation professionnelle, scolarité, formation, distinctions, diplômes, etc.)

Informations d'ordre économique et financier (ex. revenus, situation financière, données bancaires, etc.)

OUI : niveau de loyer et de charges payé par le locataire

Données de connexion (ex. adresses Ip, logs, identifiants des terminaux, identifiants de connexion, informations d'horodatage, etc.)

Données de localisation (ex. déplacements, données GPS, GSM, ...)

OUI : adresse du logement loué

Internet (ex. cookies, traceurs, données de navigation, mesures d'audience,)

Autres catégories de données (précisez):

Des données sensibles sont-elles traitées ?

La collecte de certaines données, particulièrement sensibles, est strictement encadrée par le RGPD et requiert une vigilance particulière. Il s'agit des données révélant l'origine prétendument raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale des personnes, des données génétiques et biométriques, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle des personnes, des données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions, ainsi que du numéro d'identification national unique (NIR ou numéro de sécurité sociale).

Oui Non

Si oui, lesquelles ? :

Durées de conservation des catégories de données

Combien de temps conservez-vous ces informations ?

Les éventuelles données d'identification sont supprimées le plus rapidement possible lorsqu'elles ne sont plus nécessaires et au plus tard dans un délai de deux ans. En pratique, les enquêtes de l'Observatoire local des loyers étant récurrentes et annuelles : un contact est conservé d'une année sur l'autre, sauf refus des personnes contactées. Les personnes présentes dans le fichier de contact n'ayant pu être contactées ou ayant refusé d'être recontactées sont supprimées de la base contact.

Les données des bases annuelles finales ont une vocation statistique et sont conservées 10 ans.

Si les catégories de données ne sont pas soumises aux mêmes durées de conservation, ces différentes durées doivent apparaître dans le registre.

Catégories de destinataires des données

Destinataires internes

(Exemples : entité ou service, catégories de personnes habilitées, direction informatique, etc.)

1. Equipe projet de l'Observatoire local des loyers

Organismes externes

(Exemples : filiales, partenaires, etc.)

1. ANIL
2. Le cas échéant équipe de recherche habilitée par l'observatoire ou l'ANIL, dans le cadre d'une mise à disposition des données via un centre d'accès sécurisé (du type CASD)
3. Le cas échéant, l'Institut national de la statistique et des études économiques ou un service statistique ministériel, à des fins exclusives d'établissement de statistiques, dans le cadre de l'article 7 bis de la loi de 1951 **sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques**,
4. Et toute autre transmission qui serait imposée par une obligation légale.

Sous-traitants

(Exemples : hébergeurs, prestataires et maintenance informatiques, etc.)

1. Prestataire chargé de l'enquête auprès des propriétaires bailleurs ou des locataires en gestion directe

Transferts des données hors UE

Des données personnelles sont-elles transmises hors de l'Union européenne ?

Oui Non

Si oui, vers quel(s) pays :

Dans des situations particulières (transfert vers un pays tiers non couvert par une décision d'adéquation de la Commission européenne, et sans les garanties mentionnées aux articles 46 et 47 du RGPD), des garanties spécifiques devront être prévues et documentées dans le registre (article 49 du RGPD). Consultez le site de la CNIL.

Mesures de sécurité

Cochez et décrivez les mesures de sécurité organisationnelles et techniques prévues pour préserver la confidentialité des données.

Le niveau de sécurité doit être adapté aux risques soulevés par le traitement. Les exemples suivants constituent des garanties de base à prévoir et peuvent devoir être complétés.

Contrôle d'accès des utilisateurs

Décrivez les mesures :

Accès aux bases de données restreintes à l'équipe en charge des travaux de l'observatoire local des loyers.

Mesures de traçabilité

Précisez la nature des traces (exemple : *journalisation des accès des utilisateurs*), les données enregistrées (exemple : *identifiant, date et heure de connexion, etc.*) et leur durée de conservation :

Mesures de protection des logiciels (antivirus, mises à jour et correctifs de sécurité, tests, etc.)

Décrivez les mesures :

Antivirus et Parefeu windows

Sauvegarde des données

Décrivez les modalités :

Une copie des données est assurée sur un serveur de sauvegarde/ un disque dur de sauvegarde interne à la structure. Une copie encodée des données déposée sur un serveur distant, situé en Europe et répondant aux critères RGPD. Les serveurs sont portés par la structure Netexplorer.

Chiffrement des données

Décrivez les mesures (exemple : *site accessible en https, utilisation de TLS, etc.*) :

Lors d'échanges de données avec des tiers, des moyens sécurisés sont mobilisés systématiquement (FTPS, cryptage). Le site de l'observatoire et le site observatoires-des-loyers.org ne contiennent pas de données individuelles.

Contrôle des sous-traitants

Décrivez les modalités :

Un acte d'engagement permette de s'assurer de la bonne pratique en matière de protection des données par le sous-traitant en charge des enquêtes téléphoniques.

L'ensemble des contrats de sous-traitance contiennent les clauses types préconisées par la CNIL.

Autres mesures:

Cliquez ici.